



Galargues, le 04 août 2018

Écoles du RPI de Fontbonne

À l'attention des parents d'élèves

Notre réf. : SIV/DDV/JLG/20180804/1018

Objet : Tarifs cantine à compter de septembre 2018

Madame, Monsieur,

Les délégués du SIVOM du RPI de Fontbonne, suite au conseil qui s'est tenu ce mois de Juillet, ont souhaité vous informer des changements qui auront lieu dès la rentrée 2018/2019.

D'une part, l'augmentation constante du nombre d'enfants fréquentant la cantine scolaire nous impose de nouvelles normes de surveillance. Ainsi, et désormais, l'encadrement des enfants sera assuré par 9 adultes pendant le temps périscolaire du midi : ce qui signifie que nous devons procéder au recrutement de 3 agents supplémentaires par rapport à la rentrée précédente.

En parallèle, le gouvernement a supprimé le financement des contrats aidés. Cette mesure a pour conséquence bénéfique de professionnaliser à plus long terme le personnel accompagnant, mais a malheureusement un impact direct sur le budget du SIVOM, avec une réévaluation des charges de personnel estimé à 60 000€ supplémentaires / an, dès la prochaine rentrée.

L'année scolaire qui démarre, verra également le renouvellement du prestataire de fourniture des repas, intégrant les nouvelles exigences réglementaires (bio, etc..), via une consultation adaptée.

Ainsi, pour faire face à ces nouvelles dépenses, **le prix de vente du ticket de cantine passera, dès le mois de septembre, de 4 à 5 €**, cette augmentation se limitant à 20% du surcout assumé par le SIVOM.

Cette décision n'a pas été prise de gaité de cœur mais elle est nécessaire pour assurer un service durable et de qualité. Exemple et pour conséquence directe, l'ensemble du personnel poursuivra dans les prochains mois, des formations adaptées aux exigences de leur poste.

Par ailleurs, et dans un futur proche (mais néanmoins en rapport avec « le temps de faire ») le SIVOM s'est attelé à un projet d'extension des locaux, adaptés à ces nouveaux besoins, mais qui, cette fois ci, sera pris dans les charges d'investissement réparties entre les communes.

Les équipes du SIVOM restent à votre disposition pour apporter les éclaircissements dont vous pourriez avoir besoin et vous prient de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de leur parfaite considération.

Par délégation des Maires du RPI

Le Président du SIVOM

Denis DEVRIENDT

